



Décision Modificative Budgétaire

Séance du Conseil territorial du 11 octobre 2010

Monsieur le Président, je vous précise d'emblée que nous voterons contre cette Décision Modificative Budgétaire que vous nous présentez.

Nous avons indiqué dès novembre 2009 que l'achat du navire « Locmaria », aujourd'hui baptisé « Le Cabestan », serait un gouffre financier pour la Collectivité, au-delà d'être un pari risqué.

Ce pari risqué s'est avéré perdant !

Perdant pour la Collectivité Territoriale, mais perdant surtout pour les contribuables de l'Archipel, car l'addition au final sera particulièrement « salée » !

J'espère que nous obtiendrons un jour le chiffrage précis de tout ce gâchis ! Car au-delà de l'emprunt de 3 Millions d'euros affecté à l'achat, au transport et aux premières mises aux normes de ce navire, on constate avec ce budget supplémentaire que 620 000 euros sont budgétisés pour le paiement de l'opération « cale sèche » à St-Jean de Terre-Neuve.

45 000 euros sont aussi inscrits pour couvrir les frais des liaisons aériennes de l'ATR sur Miquelon pour juillet et août 2010. Quid alors des frais supplémentaires pour les vols ATR de septembre 2009 à juin 2010 ?

On notera aussi que près de 400 000 euros en subvention d'équilibre sont budgétisés pour la Régie des transports maritimes.

Voilà quelques chiffres, Monsieur le Président, qui apparaissent dans votre budget supplémentaire et qui démontrent, si besoin était, la gabegie de cette opération, et qui prouve par là même l'amateurisme et l'incompétence dont vous avez fait preuve dans la gestion de ce dossier.

Je vous ai entendu sur les ondes de RFO affirmer qu'il vous arrivait quotidiennement de procéder à des arbitrages budgétaires.

Je constate à la lecture de ce budget supplémentaire que les Miquelonnais payent les pots cassés de vos arbitrages ! Pour preuve, dans cette Décision Modificative vous différez l'acquisition d'un camion de déneigement pour l'aéroport de Miquelon pour un montant de 300 000 euros et vous différez également le bitumage de « la route de l'Anse » à Miquelon pour 150 000 euros...

Il est vrai qu'il vous fallait des moyens financiers supplémentaires pour couvrir les dépenses, pourtant prévisibles, de remise en état et de remise aux normes du « Cabestan », sans parler de la Régie des Transports Maritimes. Mais il vous fallait aussi trouver des sources de financement pour accorder de nouvelles subventions à l'entreprise SEAFOOD, même si la dernière

subvention versée proviendrait du reliquat de l'emprunt de 3 Millions d'euros que vous avez souscrit pour soutenir et réorganiser la filière pêche de l'Archipel.

Concernant le dossier SEAFOOD, permettez-moi de m'étonner qu'en plein mois de juillet, au cours d'une réunion du Bureau du Conseil territorial à laquelle assistaient seulement 5 conseillers territoriaux, vous ayez pris l'initiative et la décision d'octroyer à SEAFOOD une nouvelle subvention de 635 000 euros (soit plus de 4 Millions de francs !) pour soutenir un hypothétique projet industriel dont nous n'avons jamais vu la couleur, malgré notre demande faite par courrier en date du 15 septembre dernier ! Est-ce là votre conception de la transparence dans la gestion de l'argent public ?

Bien que cela ne vous concerne pas directement, on entend parler également d'une subvention supplémentaire d'1 Million d'euros qui serait cette fois ci attribuée à SEAFOOD par l'Etat... ce projet industriel que vous soutenez commence à coûter cher Monsieur le Président...

Je rappelle qu'en 2009, ce ne sont pas moins de 3 Millions ½ d'euros que cette entreprise a perçu des pouvoirs publics ! Dont 1 million 800 000 euros de la Collectivité pour le rachat des parts sociales de la société d'économie mixte « SEML », des parts sociales, rappelons-le, achetées initialement 14 800 euros !

Il semblerait donc qu'en 2010 SEAFOOD encaisserait encore pas moins de 1 635 000 euros d'argent public, soit plus de 5 Millions d'euros d'aides et subventions en moins de deux ans ! Ça fait plus de 32 Millions de nos anciens francs Monsieur le Président !

Si on compare le nombre d'emplois « sauvés » (une cinquantaine) au montant des subventions perçues par SEAFOOD (5 Millions d'euros en deux ans), cela donne une aide de 100 000 euros par salarié !! Soit un peu plus de 4000 euros par mois par salarié depuis la reprise de l'ex société Interpêche par des Canadiens !!

Il y a encore peu de temps, tout le monde s'accordait pour dénoncer la manière dont Pescanova gérait Interpêche et critiquait le fait que rien ne se passait dans cette entreprise alors qu'elle bénéficiait dans les dernières années d'une subvention annuelle de l'Etat d'environ... 700 000 euros !

Deux ans plus tard, « votre » repreneur Canadien, Monsieur le Président, perçoit des subventions 3 fois ½ supérieures par année. La grande différence, toutefois, et elle est de taille, c'est que désormais ce sont les St-Pierrais et les Miquelonnais qui mettent pour moitié la main à la poche et non plus uniquement l'Etat ! La Collectivité (donc nous, les contribuables de Saint-Pierre et Miquelon)... la Collectivité donc, a injecté 2,5 Millions d'euros sur 2 ans dans SEAFOOD !

Pouvez-vous pour autant, Monsieur le Président, nous assurer après 2 ans de fonctionnement et 5 Millions d'euros de subventions publiques, que l'activité et l'avenir de la société SEAFOOD soient assurées ? Je ne le pense malheureusement pas !

Si je peux me permettre, les subventions « pleuvent » depuis 2 ans sur SEAFOOD alors que cette entreprise laisse des « ardoises » dans les organismes sociaux : soit, d'après nos sources, 70 000 euros d'impayés à la CPS et plus de 75 000 euros d'impayés à Pôle Emploi (dont, et c'est le plus scandaleux, la part salariale des charges sociales). D'ailleurs, il semblerait qu'aucun versement de cotisations n'ait été effectué à Pôle Emploi depuis la reprise d'Interpêche ! Et je ne vous parle pas de l'IRCOP.

Une question se pose alors : est-ce qu'une entreprise qui n'est pas à jour de ses cotisations sociales a le droit de percevoir des subventions publiques ? Je ne le pense pas, et je souhaiterais que Monsieur le Préfet nous éclaire sur ce point précis.

Pour conclure, vous comprendrez donc qu'après tout ce « déballage », qui ne reflète malheureusement que la triste réalité, nous ne pouvons pas cautionner votre gestion et votre politique. C'est pourquoi nous votons contre cette Décision Modificative, et cela se justifie pleinement.

Yannick Cambray
Conseiller territorial